



No de résolution
ou annotation

Le 25 novembre 2025

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 25 novembre à 19h00, à la salle de délibérations du Conseil, sous la présidence de Sonia Fontaine, maire.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard - district #1
Sébastien Cloutier - district #2
Samuel Champagne - district #3
Patrick Beauchamp - district #4
Barbara Legault - district #5
Chantal Chartrand - district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 septembre 2025**
- 4.- **CORRESPONDANCE**
- 5.- **RÈGLEMENTS**
 - 5.1- Avis de motion et dépôt du projet / Règlement 522-25 concernant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux de la municipalité de Pointe-Calumet et abrogeant le règlement numéro 504-21.
 - 5.2- Avis de motion et dépôt du projet / Règlement 523-25 concernant la constitution d'une réserve financière au montant de 50 000 \$ pour le financement des dépenses liées à la tenue de l'élection du 4 novembre 2029
- 6.- **PROJETS DE RÉOLUTIONS (PAR SERVICE)**
 - 6.1- Adoption des comptes à payer au 15 novembre 2025
 - 6.2- Motion de félicitations / Élections municipales 2025
 - 6.3- Formation obligatoire des élus municipaux / Approbation
 - 6.4- Maire suppléant / Nomination
 - 6.5- Déclarations d'intérêts pécuniaires / Dépôt
 - 6.6- Calendrier des séances du conseil / Adoption
 - 6.7- Gestion de personnel cadre / Directeur général / Nomination et signature de contrat
 - 6.8- Gestion de personnel cadre / Directrice aux loisirs et de la vie communautaire
 - 6.9- Gestion de personnel pompiers / Approbation
 - 6.10- Dépôt de deux états comparatifs pour l'exercice financier 2025
 - 6.11- Assurances générales de la municipalité / Renouvellement du contrat pour 2026
 - 6.12- Appropriation d'une somme provenant du surplus accumulé non affecté aux activités de



fonctionnement de l'exercice 2025.

- 6.13- Soumissions pour réaliser, par voie d'adjudication, un emprunt d'un montant de 222 100 \$, en émettant des billets datée du 17 octobre 2025 / Approbation
- 6.14- Politique de contribution financière de l'athlète d'élite / Octroi d'une bourse à titre de soutien financier / Recommandation
- 6.15- Club de Motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes inc. / Droit de passage sur la piste cyclable / Autorisation
- 6.16- Contribution financière / Chevaliers de Colomb
- 6.17- Renouvellement d'entente Biblio-Santé / Autorisation de signature
- 6.18- Entente intermunicipale des activités culturelles / Autorisation de signature
- 6.19- Comité consultatif d'urbanisme (CCU) / Délégué et substitut / Nomination
- 6.20- Projet de compensation de l'habitat du poisson dans le Domaine Royal / Adoption des soumissions
- 6.21- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes / Délégué et substitut / Nomination
- 6.22- Construction des ateliers municipaux / Libération du retenu / Autorisation de paiement
- 6.23- La protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (phase IV) / Lot 700 : Confortement et rehaussement de la digue - 13e avenue / Décompte progressif # 1 / Autorisation de paiement

7.- RAPPORTS

7.1- Aucun

8.- VARIA

9.- RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

10.- COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

11.- COMMUNICATION DES CONSEILLERS

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

13.- LEVÉE DE LA SÉANCE

25-11-390

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QU'À 19h01, la séance soit commencée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-391

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Sébastien Cloutier

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.



No de résolution
ou annotation

25-11-392

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le procès-verbal du 30 septembre 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu un courriel du bureau du projet le 18 novembre, nous informant que le 21 octobre le Conseil du trésor a demandé de mettre sur pause temporairement toute nouvelle engagement d'aide financier et ceci touche notre demande d'aide financier au Prafi pour l'étude de solutions dans le secteur Domaine Royal.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET / RÈGLEMENT 522-25 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 504-21.

Un avis de motion est donné par Barbara Legault, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux de la Municipalité de Pointe-Calumet et abrogeant le règlement numéro 504-21.

Le conseiller Barbara Legault dépose le projet de règlement 522-25 concernant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux de la Municipalité de Pointe-Calumet et abrogeant le règlement numéro 504-21.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET / RÈGLEMENT 523-25 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 50 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DE L'ÉLECTION DU 4 NOVEMBRE 2029

Un avis de motion est donné par Patrick Beauchamp, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement concernant la constitution d'une réserve financière au montant de 50 000 \$ pour le financement des dépenses liées à la tenue de l'élection du 4 novembre 2029.

Le conseiller Patrick Beauchamp dépose le projet de règlement 523-25 concernant la constitution d'une réserve financière au montant de 50 000 \$ pour le financement des dépenses liées à la tenue de l'élection du 4 novembre 2029.

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 15 NOVEMBRE 2025



Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présenté sur la liste établie au 15 novembre 2025 au montant de 461 413,45 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 15 novembre 2025 au montant de 351 976,80 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-394

MOTION DE FÉLICITATIONS / ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

Il est PROPOSÉ par Sonia Fontaine
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QU'UNE motion de félicitations soit envoyée aux élu(e)s des villes et municipalités faisant partie de la MRC de Deux-Montagnes, suite aux élections municipales tenues le 2 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-395

FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLUS MUNICIPAUX / APPROBATION

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* impose que tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et dans les neuf mois du début de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

ATTENDU QUE ces formations sont offertes par des organismes reconnus par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Sébastien Cloutier

QUE la municipalité mandate la direction générale à coordonner la participation des membres du conseil aux formations obligatoires prescrites par la loi;

QUE les frais d'inscription, de déplacement et autres dépenses admissibles soient assumés par la municipalité conformément à la politique de remboursement des élus;

QUE le direction général tienne un registre des déclarations de participation et en assure la publication sur le site Internet de la municipalité, conformément à l'article 15 de la LEDMM et à l'article 6 du Règlement sur la formation des élus municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-396

MAIRE SUPPLÉANT / NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

DE nommer Chantal Chartrand, conseillère du district #6, au poste de maire suppléant, pour une période de 12 mois, effectif le 25 novembre 2025;

QUE Chantal Chartrand soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les



No de résolution
ou annotation

chèques et documents relatifs à l'administration, en l'absence de Madame la maire;

DE nommer Chantal Chartrand, représentant substitut de Madame la maire à la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-397

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES / DÉPÔT

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Barbara Legault

DE prendre acte du dépôt au 25 novembre 2025, des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil suivants : Sonia Fontaine, Serge Bedard, Sébastien Cloutier, Samuel Champagne, Patrick Beauchamp, Barbara Legault et Chantal Chartrand, conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-398

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL / ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2026 qui se tiendront le 2^e mardi de chaque mois et qui débiteront à 19h.

<u>Date des séances</u>	<u>Date des séances (suite)</u>
13 janvier 2026	10 février 2026
10 mars 2026	14 avril 2026
12 mai 2026	9 juin 2026
14 juillet 2026	11 août 2026
8 septembre 2026	13 octobre 2026
10 novembre 2026	8 décembre 2026

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le direction général, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GESTION DE PERSONNEL CADRE / DIRECTEUR GÉNÉRAL / NOMINATION ET SIGNATURE DE CONTRAT

ATTENDU QUE Monsieur Samuel Bleau-Caron agit comme directeur de l'urbanisme et de l'inspection du territoire depuis le 26 mars 2018;

ATTENDU QUE le conseil municipal conformément à la résolution numéro 22-04-066 l'a promu au poste de directeur général adjoint le 13 avril 2022;

ATTENDU QUE la directrice générale, Madame Chantal Pilon, prend sa retraite le 2 janvier 2026;

ATTENDU QUE Monsieur Samuel Bleau-Caron occupera les fonctions de directeur général à partir du 2 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Sonia Fontaine
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QUE Monsieur Samuel Bleau-Caron est nommé Directeur général de la Municipalité de Pointe-Calumet en date du 2 janvier 2026;

QUE Madame la Maire Sonia Fontaine et la directrice générale Madame Chantal Pilon, soit autorisées à signer le contrat de travail de Monsieur Samuel Bleau-Caron;

QU'UNE motion de félicitations soit donné pour les 34 ans de service de Madame Chantal Pilon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-400

GESTION DE PERSONNEL CADRE / DIRECTRICE AUX LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Il est PROPOSÉ par Sonia Fontaine
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'ENTÉRINER l'engagement de Madame Vickie Simon-Valois, à titre de « Directrice aux loisirs et de la vie communautaire » pour la Municipalité de Pointe-Calumet, rétroactivement au 6 octobre 2025;

D'AUTORISER Madame la maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, le contrat d'emploi à intervenir entre les parties.

D'AUTORISER Madame Vickie Simon-Valois à signer tout document nécessaire à l'exécution de ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-401

GESTION DE PERSONNEL POMPIERS / APPROBATION

ATTENDU QUE Monsieur Alain Berthiaume occupait le poste de Capitaine au services d'incendies de la Municipalité de Pointe-Calumet jusqu'au 22 octobre 2025 et qu'il souhaite, de son propre chef, renoncer à son grade et reprendre les fonctions de pompier;

ATTENDU QUE Monsieur Pierre-Luc Forget agit déjà comme Capitaine par intérim;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand



Et APPUYÉ par Samuel Champagne

D'accepter le demande de Monsieur Alain Berthiaume des reprendre les fonctions de pompier, en date du 22 octobre 2025;

DE nommer Monsieur Pierre-Luc Forget, Capitaine au sein du service incendie de la Municipalité et ce, rétroactivement au 22 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-402

DÉPÔT DE DEUX ÉTATS COMPARATIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

ATTENDU les obligations faites par l'article 176.4 du Code municipal de déposer deux (2) états comparatifs des revenus et dépenses;

ATTENDU les états comparatifs déposés, pour l'un comparant l'exercice en cours jusqu'au 31 octobre 2025 et celui de l'exercice précédent pour la période correspondante, et pour l'autre en comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Sébastien Cloutier

DE prendre acte du dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 31 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-403

ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ / RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR 2026

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

DE renouveler le contrat d'assurances générales de la municipalité pour l'année 2026 avec le firme FQM Assurances pour un montant de 114 177, 71\$, incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-404

APPROPRIATION D'UNE SOMME PROVENANT DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025.

CONSIDÉRANT les dépassements de coûts de certains postes budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025;

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet s'approprie une somme de 50 000 \$ du surplus accumulé non affecté aux activités de fonctionnement de l'exercice financier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SOUSSIONS POUR RÉALISER, PAR VOIE D'ADJUDICATION, UN EMPRUNT
D'UN MONTANT DE 222 100 \$, EN ÉMETTANT DES BILLETS DATÉE DU 17
OCTOBRE 2025 / APPROBATION

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), la Municipalité de Pointe-Calumet a sollicité des soumissions pour réaliser, par voie d'adjudication, un emprunt d'un montant de 222 100 \$, en émettant des billets datée du 17 octobre 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a, en vertu de l'article 1066 du Code municipal du Québec, mandaté le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions pour tout appel d'offres ainsi effectué;

ATTENDU QUE, puisque ce mandat lui est confié, le ministre ou tout représentant désigné par lui peut effectuer l'adjudication, sans qu'une résolution du conseil municipal ne soit requise;

ATTENDU QU' au terme de cet appel d'offres, le ministre des Finances a reçu les soumissions suivantes et procédé à leur analyse :

1 - C.D. DU LAC DES DEUX-MONTAGNES		
11 300 \$	3,70000 %	2026
11 600 \$	3,70000 %	2027
12 200 \$	3,70000 %	2028
12 600 \$	3,70000 %	2029
174 400 \$	3,70000 %	2030

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,70000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
11 300 \$	2,70000 %	2026
11 600 \$	2,95000 %	2027
12 200 \$	3,10000 %	2028
12 600 \$	3,30000 %	2029
174 400 \$	3,40000 %	2030

Prix : 98,32000 Coût réel : 3,77769 %

ATTENDU QU'en fonction du calcul des coûts réels, la soumission présentée par CAISSE DESJARDINS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE, conformément au pouvoir délégué en vertu de l'Arrêté numéro 25 du 20 novembre 2024 du ministre des Finances, l'émission des billets au montant de 222 100 \$ par la Municipalité de Pointe-Calumet soit adjugée à CAISSE DESJARDINS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-406

POLITIQUE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ATHLÈTE D'ÉLITE / OCTROI
D'UNE BOURSE À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER / RECOMMANDATION

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'athlète d'élite;

ATTENDU que Lyric Toussaint, athlète d'élite dans la discipline de football collégial dans les compétitions provinciales pour l'année 2025, satisfait aux exigences d'admissibilité de la politique de contribution financière de l'athlète d'élite;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE la Municipalité Pointe-Calumet octroie à cet athlète d'élite, une bourse de 150 \$, qui représente le montant annuel, attribué à un athlète et ce, à titre de soutien financier à l'élite, pour sa participation dans sa catégorie. Une seule demande annuelle par athlète est acceptée.

QU'une motion de félicitations lui soit également adressée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-407

CLUB DE MOTONEIGE LES LYNX DE DEUX-MONTAGNES INC. / DROIT DE PASSAGE SUR LA PISTE CYCLABLE / AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER au Club de motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes Inc. un droit de passage sur la piste cyclable, soit à la hauteur de la 1ère Avenue jusqu'à la 60e Avenue à Pointe-Calumet, afin de permettre aux motoneigistes de circuler dans la continuité du sentier de la Trans-Québec 33, et ce, aux mêmes conditions que l'année précédente et sur présentation d'une preuve d'assurance responsabilité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-408

CONTRIBUTION FINANCIÈRE / CHEVALIERS DE COLOMB

D'approuver une contribution financière au montant de 1000 \$ au Chevaliers de Colomb pour la Guignolée.

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-409

RENOUVELLEMENT D'ENTENTE BIBLIO-SANTÉ / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Sébastien Cloutier

D'AUTORISER Madame le Maire, Sonia Fontaine et la directrice générale, Chantal Pilon, à signer l'entente Biblio-Santé avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



ENTENTE INTERMUNICIPALE DES ACTIVITÉS CULTURELLES /
AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER Madame le Maire, Sonia Fontaine et la directrice générale, Chantal Pilon,
à signer l'entente intermunicipale des activités culturelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-411

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) / DÉLÉGUÉ ET SUBSTITUT /
NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Barbara Legault

DE nommer Serge Bédard, à titre de délégué, pour représenter la Municipalité de Pointe-
Calumet et siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme, et Sébastien Cloutier, à titre
de délégué substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-412

PROJET DE COMPENSATION DE L'HABITAT DU POISSON DANS LE DOMAINE
ROYAL / ADOPTION DES SOUMISSIONS

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public pour
le projet de compensation de l'habitat du poisson dans le Domaine Royal;

ATTENDU QUE 8 soumissions ont été reçues à nos bureaux:

Construction Vert Dure: 1 802 077,33\$ (taxes incluses)
Charex inc.: 1 808 900\$ (taxes incluses)
Construction Monco inc.: 1 817 818,15\$ (taxes incluses)
Nordmec Construction inc.: 1 944 654,17 (taxes incluses)
Duroking: 2 175 256,87\$ (taxes incluses)
Les Constructions CJRB inc.: 2 598 307,96\$ (taxes incluses)
Pronex Excavation inc.: 2 616 733,52\$ (taxes incluses)
Gestion S. Forget inc.: 3 296 402,24\$ (taxes incluses)

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la soumission de Construction Vert Dure, pour un montant de 1 802 077,33 \$
(taxes incluses), pour le projet de compensation de l'habitat du poisson dans le Domaine
Royal soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-413

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES / DÉLÉGUÉ
ET SUBSTITUT / NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Samuel Champagne



DE nommer Chantal Chartrand, à titre de déléguée pour représenter la Municipalité de Pointe-Calumet et siéger au sein de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, et Samuel Champagne, à titre de délégué substitut et effectif le 25 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-414

CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX / LIBÉRATION DU RETENU /
AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Sébastien Cloutier

D'AUTORISER le paiement au montant de 218 317,63 \$ (taxes incluses), à la firme Gestion Karmat, lequel représente la libération de la retenue, dans le cadre de la construction des ateliers municipaux.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 518-24 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-415

LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE POINTE-
CALUMET (PHASE IV) / LOT 700 : CONFORTEMENT ET REHAUSSEMENT DE LA
DIGUE - 13E AVENUE / DÉCOMPTE PROGRESSIF # 17 / AUTORISATION DE
PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 430 153,21\$ (taxes incluses), à la firme Pronex Excavation inc., lequel représente le décompte progressif # 17, dans le cadre des travaux de la protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (Phase IV)/Lot 700 : Confortement et rehaussement de la digue - 13e Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

N/A

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Aucune réponse requise.



COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

Madame Fontaine remercie Madame Pilon et lui souhaite une bonne retraite.

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

Monsieur Bédard remercie les voteurs suite à son élection.

Madame Chartrand mentionne le concours pour les chars allégoriques pour la parade du Père Noël le 12 décembre 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS

25-11-416

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QU'À 19h24, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


SONIA FONTAINE, maire


CHANTAL PILON, directrice générale